

mêmes biens, en plus de ses mauvaises actions, allaient le condamner à une misère terrible dont il serait lui-même la cause, c'est-à-dire aux excès de sa propre convoitise. Il se repentit dans sa conscience et revint enfin à de meilleurs sentiments. Le père de cet enfant prodigue est naturellement la sublime image du Père de tous les humains prodigues. Et si nous choisissons notre propre voie, il nous abandonne alors à nos propres désirs. La bonté de Dieu devrait nous conduire au repentir, mais quand nous méprisons cette miséricorde, cet amour, cette bonté, et que nous décidons de faire notre chemin, nous allons alors, nous aussi, à cet établissement des pourceaux pour apprendre—des pourceaux peut-être—ce que nous ne voulons pas apprendre de Dieu.

De plus, nous, catholiques du Québec,—et j'inclus ici les libéraux et les conservateurs qui voudraient que les différentes parties du bill omnibus soient présentées distinctement—désirons que soit tenu un vote libre afin de ne pas se sentir la conscience engagée. D'autre part, je sais qu'ils supplient actuellement le premier ministre de ne pas être le berger qui force les moutons de Panurge à sauter à la mer aussitôt qu'il lève le petit doigt. Ils voudraient, eux aussi,—ces députés catholiques de la belle province—être considérés comme des hommes libres qui s'expriment dans un pays où il reste encore un espoir de liberté. D'ailleurs, je reconnais, moi-même, tout comme ces députés, que nous avons comme chef commun, le Pape, que nous voulons écouter. Or, voici ce qu'il pense de l'avortement légalisé, et je cite:

Qu'on réfléchisse aussi à l'arme dangereuse que l'on viendrait à mettre ainsi aux mains d'Autorités publiques peu soucieuses des exigences morales.

Qui pourra reprocher à un gouvernement d'appliquer à la solution des problèmes de la collectivité ce qui serait reconnu permis aux conjoints pour la solution d'un problème familial? Qui empêchera les Gouvernants de favoriser et même d'imposer à leurs peuples, s'ils le jugeaient nécessaire, la méthode de contraception estimée par eux la plus efficace?

De même pour l'avortement dont il est question dans ce bill. Et je continue la citation:

Et ainsi les hommes, en voulant éviter les difficultés individuelles, familiales ou sociales que l'on rencontre dans l'observation de la loi divine, en arriveraient à laisser à la merci de l'intervention des Autorités publiques le secteur le plus personnel et le plus réservé de l'intimité conjugale.

Si donc on ne veut pas abandonner à l'arbitraire des hommes la mission d'engendrer la vie, il faut nécessairement reconnaître des limites infranchissables au pouvoir de l'homme sur son corps et sur ses fonctions; . . . limites que nul homme, qu'il soit simple particulier ou revêtu d'autorité, n'a le droit d'enfreindre. Et ces limites ne peuvent être déterminées que par le respect qui est dû à l'intégrité de l'organisme humain et de ses fonctions, selon

les principes rappelés ci-dessus et selon la justice intelligente du «principe de totalité» exposé par notre Prédécesseur Pie XII.

On peut prévoir que cet enseignement ne sera peut-être pas facilement accueilli par tout le monde: trop de voix amplifiées par les moyens modernes de propagande s'opposent à la voix de l'Église. Celle-ci, à vrai dire, ne s'étonne d'être, à la ressemblance de son divin Fondateur, un «signe de contradiction»; mais elle ne cesse pas pour autant de proclamer, avec une humble fermeté, toute la loi morale, tant naturelle qu'évangélique. Ce n'est pas elle qui a créé cette loi, elle ne saurait donc en être l'arbitre, elle en est seulement la dépositaire et l'interprète, sans pouvoir jamais déclarer licite une chose qui ne l'est pas à cause de son intime et immuable opposition au vrai bien de l'homme.

● (12.20 p.m.)

En défendant la morale conjugale dans son intégralité, l'Église sait qu'elle contribue à l'instauration d'une civilisation vraiment humaine. Elle engage l'homme à ne pas abdiquer sa responsabilité pour s'en remettre aux moyens techniques, elle défend par là même la dignité des époux. Fidèle à l'enseignement comme à l'exemple du Sauveur, elle se montre l'amie sincère et désintéressée des hommes qu'elle veut aider, dès leur cheminement terrestre, à participer en fils à la vie du Dieu vivant.

Cette assertion est appuyée par le docteur Edward L. Kessel, directeur du département de biologie de l'Université de San Francisco, qui, soit dit en passant, est un presbytérien. Je cite:

Les preuves scientifiques montrent sans équivoque que la vie commence à la conception.

Il ajoute:

Le rythme rapide du développement embryonnaire nous fait voir la vie humaine dans sa phase d'activité la plus intense.

Devant des déclarations comme celle-là, devant cette prise de conscience, nous, députés, qui devons accomplir notre devoir chaque jour, nous, qui sommes des hommes libres qui doivent s'exprimer en votant librement, nous réclamerons à haute voix, avec ce public, avec ces corps intermédiaires qui, demain, seront avisés et devront présenter des mémoires, que ce bill honteux présenté au Parlement canadien aujourd'hui soit retiré.

Pour confirmer mes avances, j'ai en main une déclaration de nos évêques, et je pense qu'on doit nous accorder, à nous, du Québec, ce droit d'être catholiques, d'être chrétiens, tout comme nous accordons aux autres celui de pratiquer la religion de leur choix.

Quant à nous, nous acceptons les directives du Vatican, nous reconnaissons l'autorité du Pape et des évêques, et j'aimerais citer une lettre de l'Épiscopat catholique du Canada:

L'Épiscopat catholique du Canada, qui groupe les cardinaux, archevêques et évêques canadiens, vient de publier une déclaration dans laquelle il dénonce, sans équivoque, le projet du fédéral d'élargir la loi sur l'avortement. Le document rappelle, en premier lieu, la pensée traditionnelle de l'Église,